

APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ EN MÉDICAMENTS

L'engagement du gouvernement



Le ministre de la Santé, Mokhtar Hasbellaoui, rassure quant à la disponibilité des médicaments. ©D. R.

Les importateurs de produits pharmaceutiques restent dans le flou, en attendant de connaître les détails de la révision apportée à l'instruction bancaire.

Visiblement, le gouvernement est sensible aux doléances exprimées par les opérateurs pharmaceutiques par rapport à l'instruction bancaire qu'il avait ordonnée le 21 octobre dernier dans le but de réduire la facture des importations en ces temps marqués par la chute des recettes pétrolières, mais qui perturbe sérieusement l'approvisionnement du marché des médicaments.

C'est, du moins, ce qu'a affirmé, hier, le ministre de la Santé, de Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, en indiquant qu'une "modification" de l'instruction de la Banque d'Algérie vient d'être apportée par le ministère des finances. Sans donner de détails, le ministre rassure dans la foulée que "le gouvernement fera tout pour éviter la pénurie des médicaments". "L'instruction bancaire vient d'être modifiée. Le ministre des Finances m'en a parlé hier, mais c'est à lui de vous donner des explications, car il est plus apte que moi sur cette question. Je peux vous garantir que le gouvernement fera tout pour qu'il y ait toujours des médicaments, à flux tendu, certes, mais jamais le gouvernement ne mettra en application une disposition qui provoquera une pénurie", a répondu M. Hasbellaoui à la question de Liberté, hier, en marge de la célébration de la première journée de lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Le ministre s'engage à institutionnaliser par décret cette journée coïncidant avec le 13 novembre pour qu'elle soit dorénavant célébrée chaque année. "Le ministre a veillé à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises au niveau du gouvernement pour assurer la fluidité des opérations d'approvisionnement du marché en

produits pharmaceutiques (médicaments et consommables compris), y compris les aspects liés à la domiciliation bancaire”, avait confié, la veille, Slim Belkacem, le chargé de communication au ministère de la Santé, au sujet de l’instruction imposant à l’ensemble “des entreprises importatrices de biens et de produits finis destinés à la revente en l’état, sans exception, une domiciliation bancaire préalable des contrats entrant dans ce cadre, au moins trente jours avant la date d’expédition des marchandises, et la constitution simultanée d’une provision financière à hauteur de 120% du montant à domicilier, quel que soit le mode de règlement (crédit documentaire et remise documentaire)”. Depuis l’émission de cette instruction bancaire, les importateurs de produits pharmaceutiques n’ont cessé d’alerter sur des ruptures inévitables de plusieurs produits, médicaments et consommables confondus, dans un proche avenir. Selon le Syndicat national algérien des pharmaciens d’officine (Snapo), l’impact de cette double mesure (la pré-domiciliation, 30 jours avant la transaction et la provision fixé à 120%) se ferait déjà ressentir sur le marché. “Cette double mesure négative perturbe sérieusement le marché. Elle a provoqué une forte tension sur une large liste des médicaments”, regrette Messaoud Belhambri, président du Snapo. Même son de cloche chez Nabil Mellah, DG des laboratoires Merinal, membre de l’Union nationale des opérateurs pharmaceutiques (Unop), pour qui l’annulation de l’instruction de la Banque d’Algérie s’impose pour éviter une pénurie généralisée des médicaments et produits pharmaceutiques. De son côté, le DG de la PCH, M’hamed Ayad, même s’il rassure sur les stocks “actuellement suffisants” au niveau de son établissement, il s’élève, néanmoins, contre cette instruction bancaire qui risque de plomber l’importation des médicaments, et provoquer, du coup, une pénurie sans précédent. La PCH bénéficie-t-elle d’une dérogation, comme cela est le cas pour certains importateurs ? “Non”, répond M. Ayad, qui affirme avoir pourtant introduit une demande dans ce sens. Néanmoins, révèle-t-il, la PCH est pour l’instant exonéré de la provision de 120%. “Cette mesure est différée pour la PCH, ce qui nous laisse à présent une marge de manœuvre pour renflouer nos stocks, surtout que nous avons également droit à une ligne de crédit conséquente”, a-t-il rassuré.

Farid Abdeladim